Le Torcol ensablé – AG du 26/09/16

Présents : voir feuille de présence jointe.

Début de la réunion à 20h. Chacun des participants se présente.

Alain présente un bilan de l'action du collectif :

- mobilisation des habitants,
- recueil de plus de 700 signatures,
- prolongement de l'EP et organisation d'une réunion publique,
- obtention de l'organisation d'une commission d'information,
- réduction de la durée et de la surface de l'extension.

Les principaux objectifs de l'association :

- 1^{er} volet : participation à la commission de surveillance. Demande a été envoyée au maire,
- 2^e volet : possibilité d'actions juridiques,
- 3^e volet : informer les habitants avec une information factuelle. Seront mis en place une adresse mail et un site internet.

Des questions se posent :

- 1. Quant au « pouvoir » que l'association peut avoir via la CLI : puisque le volet surveillance n'a pas été jugé bon d'être retenu par la préfecture se sera à l'association de faire poids.
- 2. Quant à la possibilité que le Maire ne retienne pas la participation de l'association à la CLI, auquel cas l'association devra faire pression par toute voie légale pour obtenir satisfaction.

L'association a obtenu la participation au forum des associations et le prêt de la salle de la Gâche.

Votes:

- montant de la cotisation : adoptée à l'unanimité
- domiciliation chez le président : adoptée à l'unanimité
- élection du bureau. 23 suffrages exprimés sur 23 présents. Sont élus les membres suivants :
 - Dominique BARILLET
 - Thérèse BARILLET
 - Alain BARTHEZ
 - o Emmanuel BLONDEEL
 - Florence BEAUMONT
 - Laurent BEAUMONT
 - Jean- Pierre BOCK
 - o Nathalie BOISSIN
 - Anne Damamme
 - Denis Damamme
 - Thierry FABRY
 - Monique FAYET
 - Christophe MAITRE
 - Sophie MAITRE
 - o Céline RAVOUX
 - o Nathalie Trompier
 - Yves Palangue

Le Torcol ensablé – Réunion du bureau du 26/09/16

Début de la réunion à 21h15.

Présents : idem AG.

Première résolution:

- Monique est élu trésorière à l'unanimité ;
- Alain est élu président à l'unanimité ;
- Laurent est élu secrétaire à l'unanimité ;
- Emmanuel est élu responsable du pôle juridique à l'unanimité.

Point sur le dossier juridique. Rappel : le délais accordé pour un recours est de un an. Manu n'a rien de plus à ce jour. Céline aura des éléments à ajouter.

À prévoir de pouvoir scanner les documents obtenus pour pouvoir les partager facilement. Laurent peut s'en occuper. Il s'occupe également de créer un compte Dropbox pour l'association.

Sur le point juridique des questions se posent :

- tous les membres présents sont-ils d'accord pour aller jusqu'au recours juridique ?
- Si nécessité d'aller en appel, l'association fera-t-elle appel à un avocat ?

Résolution : vote pour donner pouvoir au pôle juridique de travailler sur un recours et d'aller devant le tribunal administratif à concurrence des fonds disponibles en caisse. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Prochaine réunion du bureau à fixer lorsque la nécessité s'en fera ressentir.

Fin de la réunion à 21h58.